



FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex
tél. : 01 55 82 88 75 – Fax : 01 48 51 62 50 –
E mail : fd.equipement@cgt.fr - Site : www.equipementcgt.fr

Lettre ouverte
à
Monsieur le Président de la République

Monsieur le Président de la République

La France a pris des engagements lors de la COP 21 pour contribuer à limiter le réchauffement climatique.

A cet effet, vous avez organisé une consultation citoyenne sur le climat, se traduisant aujourd'hui par un projet de loi Climat-Résilience, contenant des mesures qui pour certaines, même insuffisantes, vont dans le bon sens, mais qui restent dramatiquement muettes sur les moyens à mettre en œuvre pour cette politique.

Récemment, l'Etat a été condamné par le Conseil d'État, le sommant de s'expliquer sur sa politique de lutte contre le réchauffement climatique, puis par un jugement de tribunal administratif, pour son manque d'engagement en vue d'atteindre les objectifs des accords de Paris sur le climat.

L'enjeu pour contenir le réchauffement climatique à l'horizon 2100, nécessite immédiatement des actions fortes et organisées, car chaque renoncement aujourd'hui, chaque atténuation, nécessitera demain des efforts décuplés.

Pour franchir le cap du discours généreux, mais peu opérant, l'Etat doit se doter de tous les moyens pour initier des politiques globales d'utilisation des ressources et d'impact environnemental, de transformation réelle et non plus seulement d'aménagements cosmétiques de nos modes de vie et de vœux pieux.

L'État doit accentuer son pilotage et son impulsion, en conservant la maîtrise de cette politique et en orientant ses investissements pour améliorer l'avenir des futures générations.

Le plan de relance lié à la crise sanitaire Covid intègre d'ailleurs le verdissement de l'économie, mais n'est que trop peu orienté sur la transformation réelle évoquée ci-dessus. En outre, il n'est doté que de moyens timides pour s'assurer de la bonne orientation envers l'écologie.

Si nous constatons une volonté de mieux appréhender la question du réchauffement climatique et plus généralement de l'impact environnemental de l'homme dans son écosystème planétaire, nous constatons par ailleurs que les moyens dont se dote l'État continuent de diminuer.

Depuis le début des années 2000, le désarmement de la puissance publique, particulièrement des ministères en charge des politiques d'aménagement et de l'écologie est systématique d'année en année. Si les crédits d'interventions viennent d'être redynamisés par le plan de relance, en revanche, les effectifs régressent, limitant les capacités d'action.

Ainsi, depuis 20 ans, les services sont en perpétuelles réorganisations. D'une part, les fonctionnaires et agents passent un temps considérable à élaborer de nouvelles organisations et à s'y adapter. D'autre part, cette instabilité conduit à la perte de repère et de sens dans la mise en œuvre des politiques dans ce domaine, le transfert de missions de l'État vers les collectivités n'améliore pas la situation, au contraire. Outre l'absence de coordination, il pérennise l'indigence de ces politiques enclines aux pressions locales, quand elles ne sont pas reléguées au rang des non prioritaires des exécutifs. Les transferts entre services de l'Etat ministériels et interministériels se font au détriment les uns des autres avec des conséquences néfastes sur les conditions de travail des personnels.

Les arbitrages rendus d'année en année cantonnent ces ministères au rang de variables d'ajustement. Il nous semble que compte tenu de la situation d'urgence à agir pour le climat, l'écologie, l'environnement, l'aménagement et les transports, à laquelle vous répondez partiellement dans le plan de relance, poursuivre l'amoindrissement de la capacité d'intervention de l'État est dissonant.

A notre sens, il apparaît plus que nécessaire, concomitamment aux nouvelles orientations, de doter l'État des moyens d'action indispensables à la mise en œuvre d'une grande ambition largement partagée au sein de la population.

Il ne s'agit pas là pour nous d'avoir une vision dogmatique sur la contrition des moyens arbitrés par le ministère des Finances, quand bien même nous combattons cette orientation au long court, mais bien, dans un cadre exceptionnel et d'urgence dont l'échéance prévisible à l'horizon 2100 est clairement identifiée, de se doter de tous les moyens possibles pour agir.

Enfin, au moment où des signes convergent pour mettre en doute l'implication de la France dans la lutte contre le réchauffement climatique, réarmer les ministères en charge de ces politiques nous semble également un gage de crédibilité sur la scène européenne et internationale, tandis que la COP 26 se tiendra à Glasgow du 9 au 19 novembre 2021 et que la France présidera le conseil de l'Union Européenne au premier semestre 2022.

Veillez agréer, Monsieur le Président de la République, l'expression de notre respectueuse considération.

Le 15 février 2021

Le secrétaire général de la FNEE CGT,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Philippe Garcia', written over a horizontal line.

Philippe Garcia